

« infundat, eundemque calcem infra actionem palla
 « cooperiat et discooperiat juxta opportunitatem, necnon
 « ipsum tergat post communionem, suisque ornamentis
 « instruat ; vel celebrare debeat ut in missis sine cantu
 « omnia supra enunciata a semetipso peragendo et non
 « ope ministri ?

Resp. — *Affirmative* ad primam partem ; *negative* ad secundam. (S. R. C. 25 sept. 1875, n. 3377, ad I.)

Lundi 11 janvier dernier, la Sacrée Congrégation des Rites s'est de nouveau réunie au palais apostolique du Vatican.

Les cardinaux, prélats et officiers de cette congrégation ont tenu une réunion préparatoire concernant l'héroïcité des vertus de la vénérable mère Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

Cette cause a été introduite le 18 juillet 1879, et le 8 juillet 1902, il y a eu la première réunion, en séance préparatoire, sur les vertus de cette vénérable servante de Dieu.

Le 26 janvier dernier, la même Congrégation a dû se réunir de nouveau, mais cette fois en présence du Pape, pour discuter des miracles opérés par Dieu et attribués à l'intercession du Vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, décédé en 1859.

La séance anté-préparatoire sur ces miracles, a été tenue le 21 janvier 1902 et la première séance préparatoire a été tenue le 17 février 1903.